

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE - « P.F.O. »

Société Civile de Placement Immobilier au Capital Social de 190 366 150 €.  
Siège Social : 9, rue Jadin - 75017 Paris.  
385 208 905 R.C.S. Paris.

#### AVIS DE CONVOCATION

Les associés de la Société « LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE » sont convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, à L'ESPACE BERNANOS, 4, rue du Havre à PARIS 9ème, le mercredi 25 juin 2008, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2007. Quitus à la société de gestion
2. Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde
3. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31.12.2007
4. Constitution de droits réels
5. Rémunération et remboursement des frais de déplacement du conseil de surveillance
6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. Nominations au conseil de surveillance

#### Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale sont les suivants :

**Première résolution.**— *L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :*

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 214-76 du Code Monétaire et Financier,

- approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2007,
- approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions,
- approuve les comptes annuels au 31 décembre 2007 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 13 840 434 €,
- donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

**Deuxième résolution.**— *L'assemblée générale, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :*

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| bénéfice de l'exercice : | 13 840 434 €  |
| report à nouveau :       | + 1 506 934 € |
| soit,                    | 15 347 368 €  |

Décide :

|   |                |
|---|----------------|
| de fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés : | - 12 790 084 € |
| et d'affecter au report à nouveau, le solde de :                          | 2 557 284 €    |

**Troisième résolution.**— L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2007 respectivement à 250 392 716 € et à 291 490 845 €.

**Quatrième résolution.**— Conformément à l'article L 214-72 du Code monétaire et financier, l'assemblée générale donne pouvoir à la Société de Gestion de constituer des droits réels sur les immeubles à la condition que ceux-ci n'affectent pas la valeur des immeubles concernés.

**Cinquième résolution.**— L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, et après consultation du Conseil de Surveillance, fixe à 6 000 € la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2008 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de surveillance

**Sixième résolution.**— L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BARADA.  
Son mandat expirera avec l'assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

**Septième résolution.**— L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BARDIN.  
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

**Huitième résolution.**— L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur de BEAULIEU.  
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

**Neuvième résolution.**— L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BLICQ.  
Son mandat expirera avec l'assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

**Dixième résolution.**— L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BODART.  
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

**Onzième résolution.**— L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Madame BODIN.  
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

**Douzième résolution.**— L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BONGIOVANNI.  
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

**Treizième résolution.**— L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BRONSART.  
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

**Quatorzième résolution.**— L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur CHASSEBOEUF.  
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

**Quinzième résolution.**— L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AAAZ SCI, représentée par Monsieur BLANC.  
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

**Seizième résolution.**— L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société civile ISIS, représentée par Madame PONTABRY.  
Son mandat expirera avec l'assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

**Dix-septième résolution.**— L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société civile LES MARMOTTES DE BELLEDONNE, représentée par Monsieur EXERTIER.  
Son mandat expirera avec l'assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

*La Société de Gestion,  
PERIAL ASSET MANAGEMENT,  
Jean-Christophe ANTOINE,  
directeur général délégué.*